

Pourquoi une marque NF / CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED / AFNOR en complément du marquage CE ? Quelle est sa valeur ajoutée ?

Le marquage CE couvre un besoin réglementaire. Il marque la légitimité d'un produit sur le marché. Ce « passeport européen » permet aux produits de circuler librement dans tout l'Espace Économique Européen. Il est, de par sa nature, destiné principalement aux autorités de surveillance des États Membres.

Le marquage CE ne distingue pas un produit par rapport à un autre : sa vocation est de figurer sur tous les produits parce qu'ils satisfont à des critères obligatoires.

La marque NF / CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED / AFNOR « Menuiseries et Blocs-baies PVC » garantit l'aptitude à l'usage et la durabilité des produits

Elle certifie que la menuiserie est assemblée conformément au système, avec des matières dont la durabilité est avérée et la qualité des matériaux régulièrement contrôlée (matière et profilés PVC, matière pour joint, vitrage, ...).

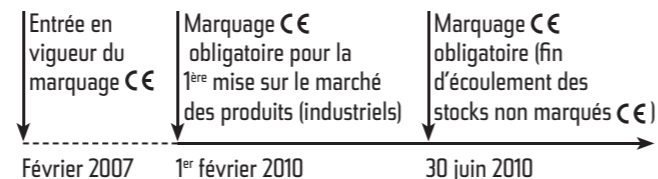
Les performances certifiées (perméabilité à l'air, étanchéité à l'eau, résistance au vent, ainsi qu'éventuellement les niveaux d'affaiblissement acoustique et d'isolation thermique) sont suivies et clairement affichées sur le produit lui-même (étiquette de traçabilité).

Elle garantit que la qualité et la constance de fabrication ainsi que la conformité sont satisfaites en permanence et qu'elles sont vérifiées régulièrement par le CSTB à raison de 2 audits par an.

CSTB
le futur en construction

afnor
CERTIFICATION

Calendrier d'application



Les produits fabriqués avant le 1^{er} février 2010 et non marqués CE pourront être mis en vente par les négociants (écoulement des stocks). À partir du 30 juin 2010, tous les produits mis sur le marché devront être marqués CE.

Informations disponibles

Liste officielle

La liste des entreprises titulaires du droit d'usage de la marque NF / CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED / AFNOR « Menuiseries et Blocs-baies PVC » est disponible sur le site internet du CSTB : www.cstb.fr.

Le certificat NF / CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED / AFNOR

Un certificat est attribué au fabricant. Il y figure les caractéristiques des menuiseries certifiées. Ce certificat est reconduit annuellement.

La déclaration de conformité CE

La déclaration de conformité CE ainsi que les documents d'accompagnement du produit (catalogue, bons de livraison,...) précisent les caractéristiques harmonisées déclarées par le fabricant.

CONTACTS

MARC GOESSEL > marc.goessel@cstb.fr

LAURENT DOFFIN > laurent.doffin@cstb.fr

AFNOR CERTIFICATION

11 rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint-Denis Cedex

DIVISION BAIES ET VITRAGES
84, AVENUE JEAN JAURES | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLEE CEDEX 2
TEL. (33) 01 64 68 83 62 | FAX (33) 01 64 68 85 36 | www.cstb.fr

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT | MARNE-LA-VALLEE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA ANTIPOLIS

Menuiseries PVC

Marquage CE



Octobre 2010 / Conception : Lineal - 03 20 41 40 76 / Crédits photos : CSTB / Fatoua Luji / Avec l'amable autorisation des fabricants / Impression : Lineal / 1000

Les réponses aux questions
que vous vous posez !

Qu'est-ce que le marquage CE ?

Le marquage CE est un marquage réglementaire et obligatoire qui permet aux produits de circuler librement dans tout l'Espace Économique Européen.

Les produits marqués CE sont présumés conformes à la partie réglementaire (annexe ZA) de la norme européenne NF EN 14351-1+A1 (mai 2010) « Fenêtres et blocs-portes extérieurs, pour piétons ».

Menuiseries PVC



Mesures des déformations



Étanchéité à l'eau

Marquage **CE**

Marque **NF** / CERTIFIÉ **CSTB** CERTIFIED / **AF**

Quelles caractéristiques ?

Marquage **CE** : une auto-déclaration du fabricant

Marque **NF** / CERTIFIÉ **CSTB** CERTIFIED / **AF** : des caractéristiques certifiées par le CSTB

	déclaration CE ^(*) (NF EN 14351-1+A1: 2010)	certification NF / CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED / AF
Vérification de la durabilité et de l'aptitude à l'usage des constituants - Matières et profilés PVC rigide - Matières souples (profilés étanchéité) - Vitrage isolant - Bloc-baie : Fermeture		• • • (CEKAL) •
Conception (par le CSTB et un Comité d'Experts) - Evaluation de la conception du système de fenêtre - Evaluation de la conception du coffre de volet roulant - Détermination du domaine d'emploi - Bloc-baie : évaluation de l'assemblage entre la fenêtre et la fermeture		• • • •
Fabrication - Mise en place d'un contrôle de la qualité de production (CPU) - Suivi du contrôle de la production par le CSTB - Vérification de la résistance et de l'étanchéité des assemblages soudés ou mécaniques	•	• • •
Performances - Essais A* E* V* sur produits type (ETI) issus de la fabrication du menuisier ou autres - Essais A* E* V* sur produits issus de la fabrication du menuisier - Essais A* E* V* sur production en continue - Résistance mécanique (contreventement, torsion statique, efforts de manœuvre, endurance à l'ouverture et à la fermeture) - Affaiblissement acoustique sur essais de type - Affaiblissement acoustique sur valeurs tabulées - Transmission thermique sur produit avec vitrage type - Transmission thermique sur produit avec vitrage effectivement mis en œuvre dans la fenêtre	• • • •	• • • • • • • •
Mise en œuvre (par le CSTB et un Comité d'Experts) - Vérification de l'adaptabilité de la gamme de fenêtres et de blocs-baies aux conditions de mise en œuvre sur le marché français		•

(*) Cas des produits non situés sur des itinéraires d'évacuation (système d'attestation de conformité de niveau 3)

Quels contrôles et quelles significations ?

	déclaration CE	certification NF / CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED / AF
PAR LE FABRICANT	Mise en œuvre d'un Système Qualité	•
PAR L'ORGANISME NOTIFIÉ	Essais de type initiaux	•
PAR LE CSTB	Étude du dossier technique	•
	Essais d'instruction	•
	Audit semestriel du système qualité	•
	Contrôle et essais des produits sur site	•



Déclaration de Conformité **CE**
par le Fabricant

Certification **NF** / CERTIFIÉ **CSTB** CERTIFIED / **AF**
des produits par le CSTB et AFNOR Certification

Exemple de Marquage **CE**

CE Société - Ville 07 EN 14351-1+A1 Fenêtre destinée à des locaux d'habitation et commerciaux Perméabilité à l'air : Classe 3 Étanchéité à l'eau : Classe 6B Résistance au vent : Classe A2 Capacité portante des dispositifs de sécurité : valeur seuil Performance acoustique : 33 (-1; -5) Transmission thermique : 1,7 Substance dangereuse	Logo réglementaire Nom du fabricant + site de production Année de fabrication Référence à la norme européenne Information sur les caractéristiques mandatées
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Exemple de Marquage

NF / CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED / AF
345-156 NF / CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED / AF AC1 Th 11 A*3 E*6B V*A2
① - ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦
① Code usine ② Code gamme ③ - ⑤ Logos certification volontaire ④ Classement A*E*V* certifié ⑥ Classe d'affaiblissement acoustique certifiée ⑦ Classe d'isolation thermique certifiée